

ACCUEIL DE LOISIRS DE VILLAZ

Centre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et les vacances scolaires

Règlement de fonctionnement

↳ Ce document s'adresse aux familles, il fixe les règles, les conditions et l'organisation du centre de loisirs pour l'année 2017-2018. L'inscription d'un enfant au centre de loisirs vaut acceptation du règlement et engagement à le respecter.

SOMMAIRE :

1/ Présentation de l'accueil de loisirs

- a. Mairie de Villaz et FOL74
- b. L'équipe du centre de loisirs

2/ Fonctionnement du l'accueil de loisirs

- a. Ouverture de l'accueil
- b. Horaires de l'accueil
- c. Lien avec les familles et responsabilités

3/ Projet d'animation

4/ Informations pratiques

- Santé de votre enfant
- Vêtements et objets de valeurs
- Jouets
- Photos, vidéos et droit à l'image

4/ Inscriptions et tarifs

- a. Conditions d'inscriptions
- b. Comment s'inscrire ?
- c. Tarifs de l'accueil de loisirs
- d. Retards, annulations et absences



Mairie
1 Place de la Mairie
74370 Villaz
04-50-60-61-64
contact@villaz.fr



Accueil de Loisirs / Tania GIRARD
79 avenue de Bonatray, 74370 Villaz
Bureau à l'entrée du groupe
06-43-56-62-19
directionclvillaz@fol74.org

1/ Présentation de l'accueil de loisirs

a. Mairie de Villaz et FOL 74

Le centre de loisirs de Villaz a pour but d'offrir aux familles un lieu d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et les vacances scolaires.

La commune de Villaz a la volonté de répondre aux besoins de ces habitants en matière de lieu d'accueil et d'animation pour les enfants. Cette mission d'intérêt général est inscrite dans le projet social communal qui privilégie une démarche d'éducation populaire dans le prolongement du rôle de la famille.

La Mairie de Villaz a signé une convention pluriannuelle avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie (FOL74) pour l'animation et la gestion du centre de loisirs.

La directrice est employée par la FOL a la responsabilité éducative et technique du centre de loisirs.

Les objectifs communs de la FOL 74 et de la commune de Villaz :

- Renforcer le lien social entre et avec les habitants
- Favoriser le « vivre et le construire ensemble »
- Développer l'esprit citoyen (tolérance, laïcité ...)
- Agir contre toute forme de discrimination

b. L'équipe de l'accueil de loisirs

Composition de l'équipe permanente :

- 1 directrice : Tania GIRARD (mise à disposition par la FOL74)
- 2 animatrices permanentes : Manon et Sophie (mise à disposition par la FOL74)
- Des animateurs/trices occasionnels dans le respect de la réglementation en vigueur (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6ans).

L'objectif de l'équipe est d'offrir aux enfants en collectivité des temps de vacances et de loisirs éducatifs riches, tout en respectant leurs besoins, les rythmes de vie et en tout sécurité.

L'animateur est toujours présent et accompagne les enfants tout au long de la journée. Il organise les journées, en prenant soin d'alterner temps dynamiques et temps calmes, en proposant des animations adaptées et variées

Le projet pédagogique du centre de loisirs est disponible sur demande.

2/ Fonctionnement de l'accueil de loisirs

a. Ouverture de l'accueil

Le centre de loisirs est ouvert tous **les mercredis** de la période scolaire, du mercredi 6 septembre au mercredi au mercredi 4 juillet. Il est ouvert toutes **les vacances scolaires (sauf les vacances de décembre)**, du lundi au vendredi ;

Pour les vacances de l'été 2019 le calendrier du centre de loisirs sera précisé dans le courant de l'année scolaire.

b. Horaires de l'accueil

Les mercredis : 11h30-18h30

L'équipe de l'accueil de loisirs prend en charge les enfants à la sortie de l'école, soit à 11h30. Les familles peuvent venir récupérer leur(s) enfant(s) entre 17h30 et 18h30.

Les vacances scolaires : 8h-18h

L'accueil de votre enfant se fait entre 8h et 9h30 le matin et le soir entre 17h30 et 18h.

c. Lien avec les familles et responsabilités

Les mercredis, l'équipe est responsable de l'enfant dès la sortie de l'école.

Les vacances, l'équipe ne sera pas responsable de l'enfant avant 8h.

Pour des raisons de sécurité, l'accompagnement de votre(vos) enfant(s) doit se faire obligatoirement jusqu'à l'entrée du centre de loisirs.

Le soir, vous devez vous munir d'une pièce d'identité pour récupérer votre enfant.

Merci de nous transmettre une autorisation si une personne autre que les responsables légaux est autorisée à venir les récupérer. En aucun cas nous laisserons partir un enfant seul ou avec une personne non-autorisée.

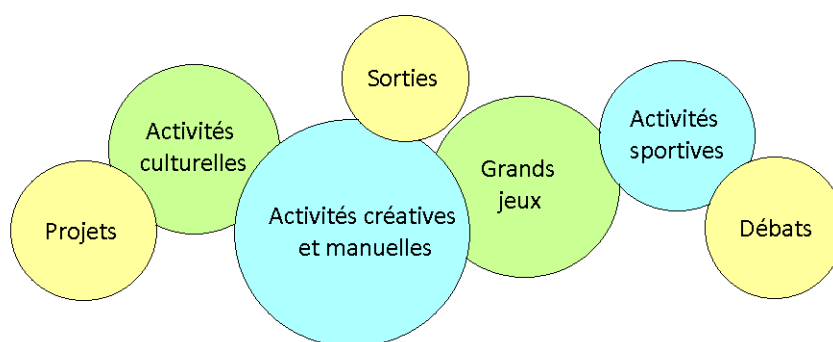
Outre les raisons de sécurité, ces moments d'accueil des familles sont aussi l'occasion de créer du lien avec vous, d'échanger sur la journée de votre enfant, de faire le bilan ...

3/ Projet d'animation

Afin d'assurer une cohérence entre l'école (garderie, TAP...) et le centre de loisirs, les équipes ont défini un thème commun pour l'année : **les 5 sens**. Tout un monde imaginaire sera mis en place autour de ce thème pour permettre aux enfants de voyager, de découvrir ...

Que ce soit les mercredis ou durant les vacances, l'équipe a à cœur de proposer des animations éducatives, ludiques, adaptées et variées. Nous favoriserons des activités tournées vers l'extérieur et vers l'environnement. Nous mettrons tout en œuvre pour que chaque enfant puisse être acteur de ses vacances et de ses loisirs (accompagnement de projets, activités au choix ...).

La majorité des animations se dérouleront dans les locaux du centre de loisirs (école) et aux alentours (Villaz). L'équipe organisera aussi régulièrement des sorties hors de Villaz afin d'amener les enfants à la découverte de nouveaux horizons, de nouvelles activités ... (une sortie n'entraîne aucun surcout).



↪ **En inscrivant votre (vos) enfant(s) au centre de loisirs les mercredis et/ou les vacances vous autorisez votre enfant à participer aux animations organisées par celui-ci ainsi qu'aux sorties organisées.**

4/ Informations pratiques

✓ Santé de votre enfant



Lors de l'inscription, vous devrez remplir une **fiche sanitaire** (conservée pour l'année scolaire). Cette fiche est obligatoire et indispensable (dans l'intérêt de votre enfant), merci de bien vouloir la remplir ce document avec attention et lisiblement.

Les allergies et les régimes particuliers seront respectés et l'ensemble de l'équipe y sera vigilant.

Les traitements médicaux seront suivis et administrés par la direction, sous réserve de la présentation de l'ordonnance correspondante. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

Et si mon enfant se fait mal au centre de loisirs ? L'équipe de l'accueil de loisirs peut être amené à effectuer des premiers soins à votre enfant, ce que l'on appelle couramment la « bobologie » : égratignure, coupure, saignement de nez ... Des trousse à pharmacie sont à disposition de l'équipe à cet effet et l'équipe est formée à ses gestes. La directrice de l'ALSH est titulaire du PSC1 (brevet de premiers secours). Vous serez au courant le soir même, en cas de soins prodigués à votre enfant. En cas d'urgence, l'équipe prendra contact avec le Samu/pompiers.

Et si mon enfant est malade au centre de loisirs ? Si votre enfant est malade au centre de loisirs, après évaluation de la situation, nous prendrons directement contact avec les responsables légaux afin de trouver une solution afin de préserver la santé de l'enfant.

✓ Vêtements et objets de valeur



Nous vous conseillons de munir votre enfant **d'un petit sac à dos avec** :

- un change complet
- le doudou (pour la sieste ou le temps calme)
- En fonction de la période : k-way, pull, casquette, lunettes, crème solaire ...

Nous vous conseillons de noter le nom de votre enfant sur ses affaires. Si les affaires ne sont pas marquées, il est bien difficiles de retrouver son propriétaire (surtout pour les plus petits) .

Nous vous conseillons de vêtir votre enfant en fonction de la météo et avec des vêtements « tous terrain » dans lesquels il se sente à l'aise pour bouger. Il est fortement déconseillé de mettre à votre enfant des vêtements de marque et de valeurs. Tout objet de valeur est aussi à éviter (boucles d'oreilles, appareils électroniques, jouet ...)

En cas de sortie ou d'animation nécessitant une tenue ou du matériel spécifique, vous serez informé en amont à l'oral, par affichage et par mail.

✓ Jouets



Le centre de loisirs met à disposition de nombreux jouets et organise des animations, il n'est donc pas nécessaire que les enfants apportant leurs jouets personnels (excepté le doudou). Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

✓ Photos, vidéos et droit à l'image



La FOL 74 et la Mairie de Villaz sont amenés à utiliser les photos et vidéos des enfants prises au centre de loisirs pour la création de différents outils de communication (dépliants, site internet ...). **Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmer, vous devez impérativement le signaler dans la fiche de renseignements à l'inscription.**

5 / Inscriptions et tarifs

a. Conditions d'inscriptions

Pour s'inscrire au centre de loisirs, l'enfant doit être **âgé d'au moins 3 ans et maximum 12 ans, il doit être scolarisé.**

Les inscriptions pour **les mercredis** se font mercredi par mercredi. Il n'est donc pas obligatoire d'inscrire son enfant au trimestre.

Les inscriptions pour **les vacances** se font à la journée ou à la semaine (tarifs plus avantageux à la semaine).

b. Comment m'inscrire ?

Les inscriptions au centre de loisirs se font directement via internet, comme l'inscription à la cantine ou au TAP. Pour avoir accès aux inscriptions en ligne il vous faut obligatoirement constituer un dossier d'inscription et régler une adhésion, cela est valable pour l'année scolaire (septembre 2017 à août 2018).

Ci-dessous, vous trouverez la démarche à suivre :

Étape 1 : Dossier d'inscription et adhésion

Le dossier d'inscription est à retourner à la Mairie de Villaz ou directement à la directrice de l'accueil de loisirs (bureau à l'entrée du groupe 3) doit être constitué de :

- **La fiche de renseignements** 2017/2018, remplie et signée.
- **La fiche sanitaire** 2017/2018, remplie et signée
- **L'autorisation parentale** remplie et signée
- **Une attestation du quotient familial** (CAF, MSA ...)
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile** (valable à la rentrée 2017)
- **Une quittance de loyer** attestant du lieu de résidence
- **Le règlement de l'adhésion** par chèque (à l'ordre de la FOL74) ou en espèces

FRAIS D'ADHÉSION 2017-2018	
<i>Tarifs dégressifs selon le nombre d'enfant inscrit par famille</i>	
Pour un enfant ou pour le premier	15 €
Pour le deuxième enfant	10 €
Pour le troisième enfant	5 €

Exemple : Si j'inscris trois enfants au centre de loisirs pour l'année 2017/2018, le montant de mon adhésion sera de 30€ (15+10+5).

Étape 2 : Réservations sur le logiciel 3D Ouest

A réception du paiement et après validation du dossier d'inscription, l'accès aux réservations via votre espace parents sur le logiciel 3DOuest sera activé (dans un délai de 48h) et vous aurez alors la possibilité de réserver les journées à l'accueil de loisirs, la réservation est validé une fois le paiement effectué (par carte bancaire).

Adresse du site de réservations : <https://www.logicieltantine.fr/accueil.php>



Les cycles d'inscriptions sont les suivants :

	Dates	Périodes	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	FERMETURE DES INSCRIPTIONS
MERCREDIS	04/09 au 20/10/2017	Entre la rentrée et les vacances d'automne	25 août	Le dimanche précédent chaque mercredi concerné
	06/11 au 22/12/2017	Entre les vacances d'automne et celles de Noël	23 octobre	
	08/01 au 09/02/2018	Entre les vacances de Noël et celles d'hiver	25 décembre	
	26/02 au 06/04/2018	Entre les vacances d'hiver et celles de printemps	12 février	
	23/04 au 06/07/2018	Entre les vacances de Printemps et celles d'été	09 avril	
VACANCES	21/10 au 5/11/2017	Vacances d'automne	30 septembre	14 octobre
	23/12 au 7/01/2018	Vacances de Noël	2 décembre	16 décembre
	10/02 au 25/02/2018	Vacances d'hiver	20 janvier	3 février
	07/04 au 22/04/2018	Vacances de printemps	17 mars	30 mars
	07/07 au 02/09/2018	Vacances d'été	16 juin	30 juin

c. Tarifs de l'accueil de loisirs

	Villaz/Nâves		Villaz/Nâves		Villaz/Nâves		Villaz/Nâves		Villaz/Nâves	
	âves	Extérieur	âves	Extérieur	âves	Extérieur	Nâves	Extérieur	âves	Extérieur
Mercredi de 11h30 à 18h30	<620	<620	621-1000	621-1000	1001-1500	1001-1500	1501-2500	1501-2500	> 2501	> 2501
Tarif à la journée	9.80 €	11.20 €	12.60 €	14 €	14.70 €	16.10 €	16.10 €	17.50 €	18.90 €	20.30 €
Vacances de 8h00 à 18h00										
Tarif à la journée	15 €	17 €	19 €	21 €	22 €	24 €	24 €	26 €	28 €	30 €
Tarif à la semaine	68 €	77 €	86 €	95 €	99 €	108 €	108 €	117 €	126 €	135 €

*Ces tarifs comprennent le repas, le goûter, l'encadrement et les animations/activités.

Le paiement s'effectue en ligne sur le logiciel de réservations. Si vous rencontrez des difficultés avec le logiciel, que vous n'avez pas accès à internet ou si vous ne maîtrisez pas l'outil informatique, n'hésitez pas à solliciter la directrice de l'accueil de loisirs.

d. Retards, annulations et absences

La directrice de l'ALSH se réserve le droit d'attribuer aux familles des pénalités **en cas de retards réguliers et non justifiés**.

→ Si pour des raisons exceptionnelles l'enfant arrivera ou partira en retard le matin ou le soir, merci de nous appeler afin de nous prévenir et ainsi rassurer votre enfant.

L'annulation d'une inscription est possible sur le logiciel et elle donnera lieu à un remboursement ou plutôt un avoir pour les prochaines réservations si et seulement si :

- L'annulation se fait avant le dimanche précédent pour **les mercredis**.
- L'annulation se fait une semaine avant pour **les vacances scolaires**.

↳ Passé ces délais, l'inscription ne pourra plus être annulée, ni remboursée sauf présentation d'un certificat médical.

En cas d'absence de l'enfant, celle-ci donnera lieu à un remboursement ou plutôt un avoir pour les prochaines réservations sous réserve de la présentation d'un certificat médical.

→ En cas d'absence, merci de nous prévenir par mail ou par téléphone, afin d'anticiper et de faciliter notre organisation.